RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD

DATE : 3 octobre 2022

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Patrice- Éloi Mallet (conseiller), Marie-Lou Noël (mairesse suppléante) et Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim).

ABSENTE: Véronic Mallet Robichaud (greffière adjointe)

PUBLIC : 5 personnes et 1 membre des médias (Acadie Nouvelle)

1. **Ouverture de la réunion**
   La séance est ouverte à 19 h.

2. **Divulgation de conflits d'intérêts**
   Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. **Adoption de l'ordre du jour**
   Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 8.9 « Ouverture des soumissions - projet 2022-01 – Backhoe 4 X 4 2022 ».

   ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **Adoption des procès-verbaux**
   4.1. Réunion ordinaire du 6 septembre 2022
   Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

   ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Suivi des procès-verbaux**
   Concernant l'asphaltage de la rue Jolène-Jasmine, nous ne pourrons pas tout asphalter cette année, car il y a eu une variation entre le plan et où le rond-point devait être situé et la préparation de la rue qui devait être faite par le développeur à cet endroit n'a pas été complétée. La greffière mentionne que tous les autres suivis ont été faits.

6. **Correspondance**
   6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – septembre 2022
   La greffière fait état des permis pour le mois de septembre 2022.

   6.2. Autre
   Aucune autre correspondance a été reçue.

7. **Rapport des comités**
   7.1 Environnement, transport actif et jeunesse
   La conseillère Amélie Ferron-Roussel procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

VILLE DE SHIPPAGAN
MAIRE
GREFFIER

7.2 Développement économique et finances
Le conseiller Armand Caron procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructure et tourisme
Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines
La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Sports et communautaire
La conseillère Patricia Godin procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1 Ouverture des soumissions – Réparation temporaire du toit du Centre Rhéal-Cormier
L'ouverture des soumissions pour une réparation temporaire du toit du Centre Rhéal-Cormier a eu lieu le 16 septembre 2022. La municipalité a reçu qu'un seul soumissionnaire, Investissement FLJ 2000 Ltée, pour une soumission de 19 320 $ taxe incluse. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le contrat soit octroyé à Investissement FLJ 2000 Ltée pour la somme totale de 19 320 $ (taxe incluse).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Autorisation - remplacement d'un souffleur à turbine - Lagune
Un souffleur à turbine est en panne à la Lagune et est rendu à la fin de sa durée de vie utile, son remplacement est donc nécessaire. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'administration procède au remplacement du souffleur à turbine pour la somme de 16 619 $ (taxe en surplus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Demande d'emprunt - Commission des emprunts de capitaux par les municipalités
Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

Fin	Somme ($)	Durée
Services récréatifs et culturels Achat d'une tondeuse commerciale	33 000 $	5 ans
Services d'hygiène environnementale (Utilité) Tracteur chargeur	233 000 $	15 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Demande de commandite – PhénoMène
La municipalité a reçu une demande de la part de PhénoMène pour couvrir les frais de location du Centre de congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre de leur banquet annuel en collaboration avec la CBDC Péninsule acadienne. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer un don de 500 $ dans le cadre de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Demande de dons – Club Lions Shippagan
La municipalité a reçu une demande du Club Lions Shippagan pour une contribution financière pour aider les personnes dans le besoin. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin d'octroyer un montant de 100 $ dans le cadre de cette levée de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

8.6 Nouveaux tarifs de location – Camping Shippagan

Dans le but d'atteindre un équilibre budgétaire au Camping de Shippagan et afin d'offrir de meilleurs services aux utilisateurs, les tarifs de location du Camping Shippagan ont été révisés. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que les tarifs de location pour les sites au Camping Shippagan soient dorénavant les suivants :

- 39,50$ + taxe pour 3 services;
- 35,50$ + taxe pour 2 services;
- 30,50$ + taxe pour la section sans service;
- Saisonnier - Section A – 1434.78 $ + taxe;
- Saisonnier - Section B et C – 1391.30 $ + taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20375002

La municipalité a reçu une demande de M. Léo Paulin pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20375002. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la municipalité accepte de vendre à M. Paulin la partie du terrain excédentaire demandé tel quel, à 25 cents du pied carré plus taxe. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finalisé la transaction avant le 1er octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20375002

La municipalité a reçu une demande de Mme Marielle Robichaud pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20375002. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que la municipalité accepte de vendre à Mme Robichaud la partie du terrain excédentaire demandé tel quel, à 25 cents du pied carré plus taxe. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente qu'il doit avoir finalisé la transaction avant le 1er octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Ouverture des soumissions – projet 2022-01 – Backhoe 4 X 4 2022

L'ouverture des soumissions pour un Backhoe 4 X 4 2022 a eu lieu le 3 octobre 2022. La municipalité a reçu 2 soumissionnaires : A.LP.A. Equipment LTD, une soumission de 242 615.50 $ et Toromont CAT Maritimes, une soumission qui n'était pas recevable. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le contrat d'achat pour le Backhoe 4X4 2022, projet 2022-01, soit octroyé au seul soumissionnaire recevable, soit à la compagnie A.LP.A. Equipment LTD pour la somme totale de 242 615.50 $ (taxe incluse).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h17.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h35.

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER